

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
SAINT-GENGOUX-le-NATIONAL
(Saône-et-Loire)

ARRETE

NOUS, Maire de la Commune de SAINT-GENGOUX-le-NATIONAL
VU les articles du Code des Collectivités Territoriales
VU l'article R 225 du Code de la Route
VU le Code Général des Collectivités Territoriales (partie législative)
VU le Code des communes (partie réglementaire)
CONSIDERANT qu'en raison de la demande de l'entreprise SARL Bertrand de St Gengoux le National de réaliser des travaux de réfection de toiture, Rue du Commerce (propriété Limoges), il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement.

ARRETE

ARTICLE 1er :

En raison de ces travaux, la circulation et le stationnement seront interdits au droit du chantier. La rue sera barrée au niveau de la Rue de l'Espérance jusqu'à la Place de l'Eglise, ainsi que la ruelle joignant la Rue de l'Espérance à la Place de l'Eglise.

ARTICLE 2 :

La présente réglementation sera matérialisée par l'entreprise chargée des travaux et la municipalité, avec toutes les normes de sécurité qui lui incombe et sera valable pendant la durée de ceux-ci, à compter du lundi 7 novembre 2011 à 8h00. Une déviation sera également mise en place. Le Stationnement sera interdit Rue de l'Espérance.

ARTICLE 3 :

La Gendarmerie, le garde-champêtre et toutes forces de Police sont chargés d'appliquer la présente réglementation, sauf pour les véhicules prioritaires (médecins, ambulances, véhicules de Police et de Secours ou de lutte contre l'incendie)

FAIT A SAINT-GENGOUX-le-NATIONAL, le 03 novembre 2011

LE MAIRE,
Joël PIERRE